

REGLEMENT D'UTILISATION DU POSTE DE CONSULTATION MULTIMEDIA

L'accès au poste de consultation multimédia est réservé aux personnes justifiant d'une recherche, notamment les chercheurs, les étudiants, les enseignants ou les professionnels, après inscription à LILLIAD Learning center Innovation et accréditation par le personnel de la bibliothèque. Pour ces formalités, vous devrez produire votre carte CMS ou votre carte de bibliothèque. Vous vous engagez à respecter le cadre légal d'utilisation des postes de consultation multimédia.

Cadre légal

Conformément aux articles L 131-1 à L 133-1 du *Code du patrimoine* et dans le respect de la législation sur la propriété intellectuelle, les consultations se font à titre individuel et pour les besoins de la recherche exclusivement. Toute autre utilisation des documents communiqués par l'INA serait illicite.

Mode de consultation

Le poste de consultation multimédia est accessible aux heures d'ouverture de LILLIAD Learning center Innovation. Vous devez vous présenter à la banque d'accueil du rez-de-chaussée avant chaque consultation. Toute anomalie de fonctionnement du matériel doit nous être signalée.

Aucun support informatique personnel ne pourra être connecté au poste de consultation multimédia et celui-ci est réservé exclusivement à la consultation des collections de l'INA (Institut national de l'audiovisuel) et du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée). Aucun appareil personnel d'enregistrement n'est autorisé.

Vous avez la possibilité de demander, uniquement aux fins de recherche et selon le cadre juridique de la consultation des collections de l'INA, l'export par courrier électronique de listes de résultats, de notices, d'images fixes, d'historiques de recherche et de copies d'écran (article L. 122-5-3^oa du *Code la propriété intellectuelle* relatif à l'exception de citation). Ces exports seront soumis à validation par l'INA.